



Commune de Saint-Forgeot (Saône-et-Loire)

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : Extrait du CGCT (article L.2313-1)

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget 2026 a été voté le jeudi 5 mars 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux de Saint-Forgeot le 11 février 2026, soit 12 jours au moins avant son vote, conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT. Il a été voté après avis de la Commission Finances du Conseil municipal réunie le 23 février 2026 en Mairie. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. L'année 2026 étant une année de renouvellement du Conseil municipal (élections des 15 et 22 mars), les dépenses prévues en section d'investissement restent à un niveau modéré, le choix des futurs investissements relevant par la suite de la nouvelle équipe.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

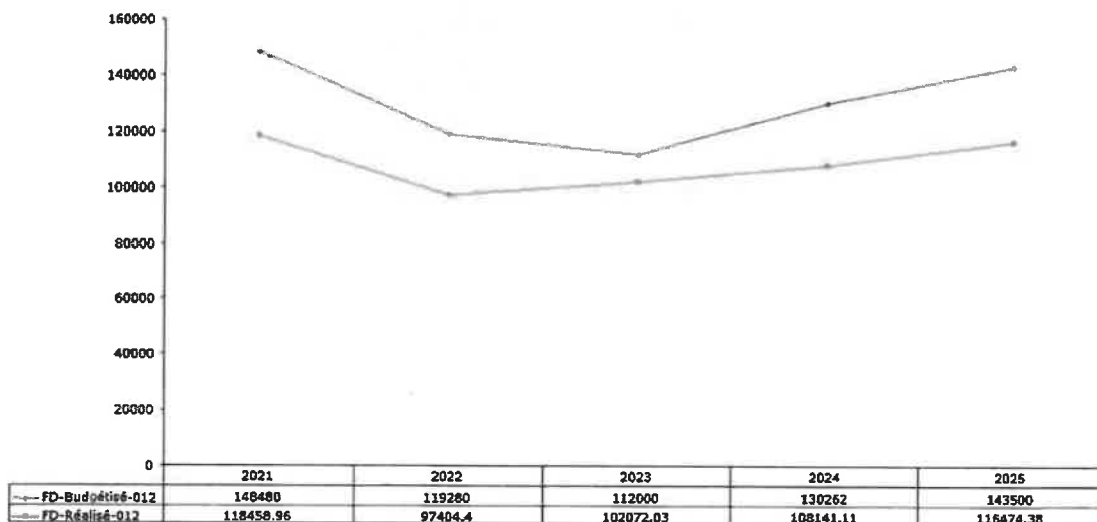
Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes...), aux loyers des terres et bâtiments communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2026 représentent **460 629, 17 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations.

Les dépenses attendues de salaires et charges assimilées (chapitre 012) représentent 139 000 euros, soit 30,18 % des dépenses de fonctionnement attendues de la commune, contre 143 500,00 euros prévus l'année 2025 (pour 116 474,38 euros réalisés).



Evolution des charges de personnel entre 2021 et 2025 (source : logiciel comptabilité BL)

Les dépenses de fonctionnement attendues en 2026 représentent au total **460 629,17 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait du développement des intercommunalités et d'une tendance à la baisse des aides de l'Etat.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	BP 2026
011 – Charges à caractère général	158 692,17 €
012 – Charges de personnel	139 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 687,00 €
65 – Subventions et autres charges	63 800,00 €
66 – Intérêts de la dette	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68 – Dotations aux provisions...	0,00 €
Total dépenses réelles de Fonctionnement	366 179,17 €
023 – Virement à la section d'Investissement	92 632,00 €
042 – Opérations ordre transf. entre sections	1 818,00 €
Total dépenses d'ordre de Fonctionnement	94 450,00 €
Total dépenses Fonctionnement cumulées	460 629,17 €

- Tableau Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	BP 2026
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €
70 – Prod. services, domaine, ventes diverses	11 000,00 €
73 – Impôts et taxes (sauf 731)	40 100,00 €
731 – Fiscalité locale	155 000,00 €
74 – Dotations et participations	93 420,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	47 500,00 €
Total recettes de gestion courante	348 020,00 €
77 – Produits spécifiques	500,00 €
Total recettes réelles de Fonctionnement	348 520,00 €
Total recettes d'ordre de Fonctionnement	0,00 €
R002 – Résultat reporté de Fonctionnement	112 109,17 €
Total recettes de Fonctionnement cumulées	460 629,17 €

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'Investissement : 94 450,00 €

c) La fiscalité

Les taux 2026 ne sont pas encore votés, mais, sous réserve du prochain changement d'équipe municipale, il est prévu que la diminution du taux des impôts directs locaux votée le 27/03/2025 (délibération n° 2025/09) soit maintenue. Aucune nouvelle baisse ou augmentation d'impôts n'est pour l'instant prévue cette année.

d) Les dotations de l'Etat

Compte tenu du contexte national, les dotations attendues de l'Etat pour l'année 2026 représentent *grosso modo* le même montant qu'en 2026, soit environ 45 000 euros.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement municipal regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple, réfection du réseau d'éclairage public, d'une route...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

- *Tableau Dépenses d'Investissement :*

Chapitre	BP 2026
204 – Subventions d'équipement versées	12 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	101 000,00 €
Total dépenses d'équipement	113 000,00 €
Total dépenses financières	0,00 €
Total dépenses réelles d'Investissement	113 000,00 €
Total dépenses d'ordre d'Investissement	0,00 €
001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	208 325,50 €
Total dépenses d'Investissement cumulées	321 325,50 €

- Tableau Recettes d'Investissement :

Chapitre	BP 2026
13 – Subventions d'investissement reçues	5 200,00 €
Total recettes d'équipement	5 200,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 350,00 €
1068 – Excédents de Fonctionnement capitalisés	208 325,50 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00 €
Total recettes financières	221 675,50 €
Total recettes réelles d'Investissement	226 875,50 €
021 – Virement de la section de Fonctionnement	92 632,00 €
040 - Opérations ordre transf. entre sections	1 818,00 €
Total recettes d'ordre d'Investissement	94 450,00 €
Total recettes d'Investissement cumulées	321 325,50 €

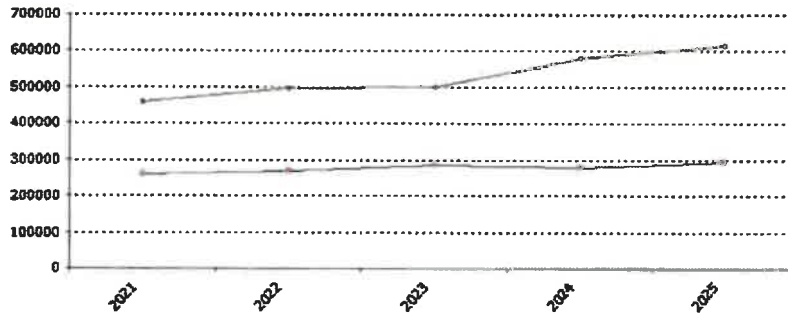
c) Principaux projets d'investissement pour l'année 2026 :

- Projet d'ouverture de route d'accès aux chemins forestiers communaux avec l'ONF ;
- Réfection en enrobés d'une partie de la Route du Stade ;
- Réparations en enrobés de la route lieu-dit « Les Ruets » ;
- Travaux de réfection toiture du local loué à l'entreprise Sarl Barbosa 365 impasse des Papillons ;
- Acquisition de 2 défibrillateurs supplémentaires ;
- Mise en place d'un grand panneau sur l'emplacement du récent arboretum de la place de la rue Mengel ;
- Acquisition divers matériel services techniques (meuleuse, transpalette, etc.) ;
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public avec passage au Led en coopération avec le Sydesl ;
- Subvention d'équipement à la SAS Maison de la Literie dans le cadre de travaux relatifs au bon fonctionnement du réseau d'assainissement collectif ;
- Somme prévue pour aides communales du Pacte territorial France Rénov' (service public de la rénovation de l'habitat, au plus près des territoires, afin de sécuriser le parcours de la rénovation des logements privés pour les ménages notamment dans le cadre de travaux d'adaptation des logements à la perte de mobilité, d'amélioration énergétique dans le cadre d'un parcours accompagné, et de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé).

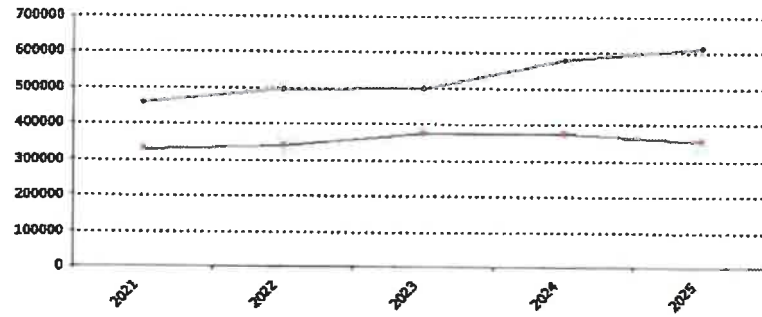
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Graphique évolution Budget Communal (2021-2025)

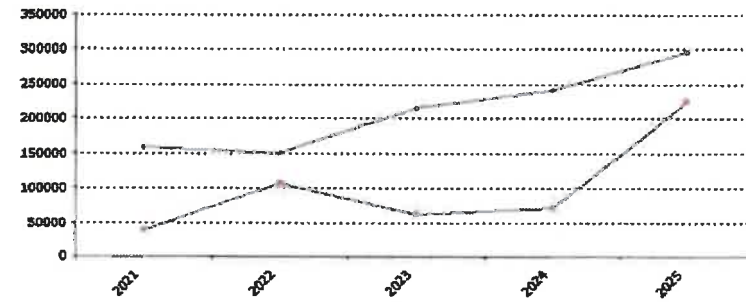
Dépense de fonctionnement



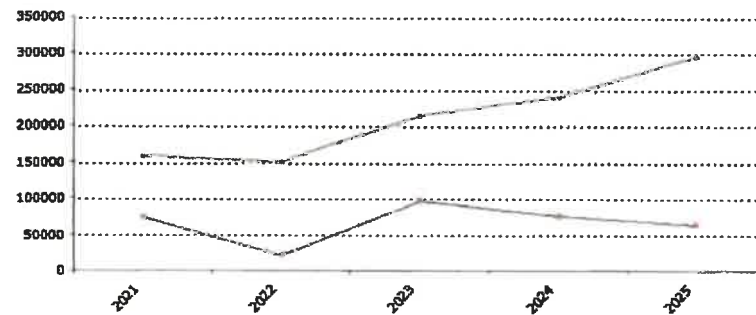
Recette de fonctionnement



Dépense d'investissement



Recette d'investissement



En rouge : Budget prévu
En bleu : Budget réalisé
(source : logiciel comptabilité BL)

b) Report résultats Budget 2025

A la clôture des comptes de l'année 2025, la commune réalise un excédent, toutes sections confondues (fonctionnement + investissement), de 112 109,17 €.

Ci-dessous le tableau résumant les résultats du Compte Financier Unique 2025 (cf. délibération n° 2026/02) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultats reportés	0,00	259 490,73	47 872,60	0,00	47 872,60	259 490,73
Opérations de l'exercice	291 386,11	352 330,05	223 131,93	62 679,03	514 518,04	415 009,08
Totaux	291 386,11	611 820,78	271 004,53	62 679,03	562 390,64	674 499,81
Résultats de clôture	0,00	320 434,67	208 325,50	0,00	0,00	112 109,17
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	320 434,67	208 325,50	0,00	0,00	112 109,17
Résultats définitifs	0,00	320 434,67	208 325,50	0,00	0,00	112 109,17

Le Conseil municipal a décidé (cf. délibération n° 2026/03) d'affecter l'excédent de Fonctionnement global cumulé de **320 434,67 €** de la manière suivante :

- **Affectation obligatoire : 208 325,50 €** (c/1068 en Recettes d'Investissement afin de combler le déficit d'Investissement)
- **Solde disponible : 112 109,17 €** (affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement – c/002 en Recettes de Fonctionnement)

c) Budget Primitif (BP) 2026 par sections

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	460 629,17 €	460 629,17 €
Section Investissement	321 325,50 €	321 325,50 €
Total	781 954,67 €	781 954,67 €

Fait à Saint-Forgeot (Saône-et-Loire), le 5 mars 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 071-217104140-20260305-2026_08-DE

Le Maire, Norbert LABILLE



Annexe

- Extrait de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

(...)

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »